



L'ODD 16 représente l'engagement mondial à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives et l'accès de tous à la justice.



FONDATIONS
COMMUNAUTAIRES
DU CANADA

**Institut de
formation**

De nombreuses fondations communautaires se penchent sur les objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre de leur planification, leur subventionnement, leurs réunions, leurs Signes vitaux et bien plus encore. Cette fiche d'information s'inscrit dans une série axée sur des ODD particuliers visant à mobiliser et inspirer les fondations communautaires de toutes les tailles afin d'approfondir leur travail relativement à ces objectifs.

En quoi consiste cette approche?

Les **objectifs de l'ODD 16** comprennent la réduction de toutes les formes de violence, la promotion de l'état de droit et la réduction de la corruption, ainsi que la protection des libertés fondamentales et du développement d'institutions publiques efficaces et responsables. Partout dans le monde, la violence meurtrière diminue lentement : les meurtres sont passés de 6 victimes pour 100 000 habitants en 2015 à 5,7 pour 100 000 en 2019 ([source](#)). Cependant, les guerres civiles et entre États atteignent des niveaux inégalés depuis la Seconde Guerre mondiale, avec 54 conflits étatiques enregistrés en 2019 ([source](#)). En outre, les manifestations du mouvement *Black Lives Matter* ont attiré l'attention du monde entier sur la persistance de l'injustice raciale et de la violence policière. Huit des 100 plus grands services de police des États-Unis tuent des hommes noirs à des taux plus élevés que le taux national de meurtres du pays. Les États-Unis se classent d'ailleurs au 6^e rang mondial en ce qui concerne les homicides causés par la police, avec un total de 1 099 ([source](#)). Au Canada, on comptait 36 homicides par la police en 2021, ce qui représente un taux de 9,7 pour 10 millions d'habitants. Le pays se classe 10^e sur 163 dans le [Global Peace Index](#) et **11^e sur 180 dans l'indice de perception de la corruption**. Le Canada fait face à des défis en matière de droits de la personne, en particulier en ce qui concerne les peuples autochtones et les personnes issues des communautés racisées. Une surveillance accrue du racisme doit y être exercée dans les systèmes de justice et de police.

L'approche nationale du Canada à l'égard de l'ODD 16 repose sur la Charte canadienne des droits et libertés et est guidée par la [Stratégie nationale pour la prévention du crime](#).

Un élément important des progrès du Canada pour l'objectif 16 concerne l'autodétermination des peuples autochtones, qui constitue à la fois un droit inhérent et une condition nécessaire à l'éradication des disparités sociales et économiques. Cela donne aux collectivités l'autonomie nécessaire pour administrer leurs affaires en conformité avec les structures politiques, les priorités et les capacités qui leur sont propres.

– [EXAMEN VOLONTAIRE NATIONAL DU CANADA 2018](#)



Elle est sous la responsabilité de Justice Canada, et se concentre sur :

- Le renforcement des systèmes judiciaires et des tribunaux en améliorant l'ouverture et la transparence;
- L'amélioration de la sécurité nationale du Canada ainsi que la protection des droits et libertés des personnes canadiennes;
- La sécurité des communautés, au moyen de politiques et de programmes reposant sur des données probantes en matière de prévention du crime, de services de police et de services correctionnels;
- La réalisation de projets communautaires axés sur la prévention du crime qui visent à s'attaquer aux facteurs de risque précoces chez les populations vulnérables et aux problèmes prioritaires liés à la criminalité;
- La mise en place d'institutions fortes et adaptées sur le plan culturel en tant qu'étape essentielle vers la réconciliation avec les peuples autochtones;
- Une approche pangouvernementale pour prévenir et répondre à la **violence fondée sur le sexe**.

L'approche nationale du Canada à l'égard de l'ODD 16 intègre son engagement envers la réconciliation avec les peuples autochtones. La Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) appelle les gouvernements fédéral et provinciaux à réformer le système de justice et à lutter contre les abus et les violations historiques contre les peuples autochtones ([Appel à l'action 26](#)).

Les appels à l'action de la CVR comprennent :

- Une formation appropriée en matière de compétences culturelles pour les avocats et les professionnels du droit ([Appels à l'action 27 et 28](#));
- L'élimination de la surreprésentation des peuples autochtones incarcérés ([Appels à l'action 30 et 38](#));
- Le soutien à des alternatives communautaires à l'incarcération des délinquants autochtones ([Appel à l'action 31](#)) et un engagement à reconnaître et mettre en place des systèmes de justice autochtones ([Appel à l'action 42](#));
- Le soutien adapté d'un point de vue culturel pour les détenus autochtones et pour aider les personnes à transiter d'un système à l'autre ([Appels à l'action 35 à 37](#));
- La collecte de meilleures données sur les victimes autochtones de crimes, ainsi que le soin et le soutien aux victimes ([Appels à l'action 39 et 40](#)).

Toutes les communautés veulent la paix, la justice et la sécurité tout en étant confrontées à des défis uniques liés à leur histoire, à leur culture et à la façon dont leurs identités interagissent avec les systèmes de pouvoir et de privilèges.

Les approches locales de l'ODD 16 comprennent :

- Les initiatives communautaires de justice réparatrice axées sur la prévention plutôt que sur la punition;
- Le travail des gouvernements municipaux pour transférer les fonds des services de police aux services sociaux pour les communautés qui sont surreprésentées dans les statistiques sur la criminalité;
 - Des initiatives communautaires de prévention du crime qui rassemblent divers membres de la communauté afin d'identifier les causes potentielles et les solutions au crime. Cela comprend des programmes communautaires pour les professionnels de la santé mentale en tant que premiers intervenants au lieu de la police;
- Des programmes qui soutiennent les membres de la communauté qui ont été victimes d'actes criminels, y compris les refuges pour les femmes, les personnes de diverses identités de genre et les personnes bispirituelles;
- Des programmes pédagogiques de prévention primaire qui engagent les hommes et les garçons à mettre fin à la violence fondée sur le genre;
- Des programmes pour les jeunes qui offrent des voies de sortie et d'éloignement de la criminalité;
- Des campagnes communautaires et des services de soutien pour mettre fin aux crimes haineux.

Pourquoi est-ce important dans le financement?

Pour la population canadienne, la sécurité est le deuxième critère le plus important lorsqu'il s'agit de vivre dans une bonne communauté ([source](#)). L'ODD 16 est le huitième ODD le plus financé au Canada. Les fondations y ont octroyé plus de 128 millions \$ en 2016-2017 ([source](#)). Le travail des bailleurs de fonds a contribué à la baisse constante des taux de criminalité au Canada. Ainsi, 88 % des personnes vivant au Canada sont satisfaites ou très satisfaites de leur sécurité personnelle face au crime ([source](#)). Cependant, un examen sous l'angle intersectionnel révèle que la sécurité et la violence ne sont pas vécues de la même manière par toutes les personnes canadiennes. L'agression sexuelle est la seule

forme de crime violent qui n'a pas diminué au pays, alors que 30 % des femmes en ont été victimes ([source](#)). En outre, 45 % des agressions sexuelles et physiques et des vols dont ont été victimes les femmes impliquaient une femme vivant avec un handicap ([source](#)). L'incidence de la violence fondée sur le genre est multipliée par deux chez les femmes et les personnes appartenant à la communauté LGBTQ2S+, tandis que les femmes et les filles autochtones, ainsi que les personnes bispirituelles sont trois fois plus à risque d'être victimes d'une agression sexuelle par rapport aux femmes non autochtones ([source](#)). Les bailleurs de fonds ont une occasion importante d'en faire plus en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes, y compris des personnes en situation de handicap, des membres des communautés de PANDC (personnes autochtones, noires et de couleur), des personnes de diverses identités de genre et des personnes bispirituelles.

La violence contre les femmes autochtones

Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones sont :

- 12 fois plus susceptibles que les femmes et filles non autochtones d'être assassinées ou portées disparues;
- 3 fois plus susceptibles que les femmes et filles non autochtones d'être tuées par quelqu'un qu'elles connaissent;
- 3 fois plus susceptibles que les femmes et filles non autochtones d'être victimes d'agression sexuelle;
- 3 fois plus susceptibles que les femmes et filles non autochtones d'être victimes de violence conjugale.

– [L'ÉGALITÉ DES GENRES AU CANADA : LA PAIX](#)

L'ODD 16 vise aussi à protéger les droits fondamentaux de la personne. Rien n'est plus fondamental que le droit à la vie. Les personnes noires et autochtones du Canada sont surreprésentées dans les décès attribuables à la violence policière ([source](#)). Par exemple, les Autochtones du pays sont 10 fois plus susceptibles d'être abattus par la police que les non-autochtones ([source](#)). En 2016, les Nations Unies ont exprimé leur « profonde préoccupation » au sujet des droits des personnes afrocanadiennes ([source](#)) et, en 2019, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a exprimé sa constante préoccupation « au sujet des problèmes de violence contre les femmes autochtones et de la violation des droits fonciers des peuples autochtones » ([source](#)). Les personnes noires, autochtones ou de couleur du Canada continuent d'être victimes de racisme systémique et de menaces à leur droit fondamental à la liberté en raison de la surveillance policière et de l'incarcération. La Commission ontarienne des droits de la personne a documenté des preuves d'une surveillance policière excessive des personnes canadiennes noires, tandis qu'une étude récente a révélé « qu'à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et à Kingston, en Ontario, les personnes noires étaient trois fois plus susceptibles que les personnes blanches d'être arrêtées par la police » ([source](#)). Bien que l'accent ait souvent été mis sur les hommes, les femmes noires sont également victimes de discrimination policière et de profilage racial ([source](#)), et le nombre de femmes noires incarcérées est en augmentation. Leur nombre représente désormais plus de 6 % de toutes les détenues, alors qu'elles ne représentent que 3,1 % de la population féminine ([source](#)). Ces défis s'ajoutent au fait que les personnes canadiennes noires ont traditionnellement été sous-financées par les bailleurs de fonds ([source](#)). Cela représente d'ailleurs un défi pour les bailleurs de fonds qui doivent faire face à leur propre relation avec le racisme systémique, ainsi qu'une opportunité d'agir.



En 2016, le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine a souligné sa "[profonde] préoccupation concernant la situation des droits des personnes afrocanadiennes". Cette préoccupation est justifiée et est en grande partie provoquée par la longue histoire de racisme anti-noir au Canada.

– UNFUNDED: BLACK COMMUNITIES OVERLOOKED BY CANADIAN PHILANTHROPY

Faire progresser l'ODD 16 est également une occasion de soutenir le cheminement national en vue du Canada vers la réconciliation. Les Appels à l'action de la CVR identifient de multiples changements à apporter au système judiciaire pour s'attaquer au nombre disproportionné de personnes autochtones incarcérées ou victimes d'actes criminels. Plus de 30 % des détenus canadiens sont autochtones ([source](#)) et les femmes autochtones représentent 40 % de la population carcérale féminine ([source](#)). Bien que de nombreuses fondations communautaires et bailleurs de fonds locaux financent des initiatives de prévention du crime, il est possible de travailler plus étroitement avec les dirigeants et les organismes autochtones pour soutenir leur travail, appuyer les voies d'éloignement du crime et lutter contre le racisme et la discrimination au sein de la police et des systèmes de justice.

Les fondations communautaires partagent un engagement à poursuivre sans relâche un avenir auquel chacun appartient. À l'échelle nationale, FCC et 18 fondations communautaires ont signé la Déclaration d'action de la communauté philanthropique qui représente un engagement envers l'objectif commun de réconciliation et de décolonisation au moyen du travail philanthropique. Les fondations communautaires répondent également au rapport Unfunded qui a dévoilé que les organismes dirigés par des personnes noires reçoivent moins de 0,1 % des fonds des fondations canadiennes.

Les fondations communautaires individuelles sont engagées dans un large éventail de programmes qui font progresser l'ODD 16 dans les communautés à travers le pays :

- De nombreuses communautés exercent un suivi de la sécurité de la communauté grâce à leurs rapports Signes vitaux, y compris la [Community Foundation of Mississauga](#), qui a noté une diminution des crimes violents, des agressions sexuelles et les crimes haineux;
- Plusieurs fondations communautaires soutiennent des programmes de prévention du crime, notamment la [Surrey Crime Prevention Society](#) qui adopte une approche holistique et centrée sur les jeunes en matière de sécurité communautaire;
- Le financement pour lutter contre la violence fondée sur le genre, dont le travail de la South Saskatchewan Community Foundation qui a aidé les bailleurs de fonds à dialoguer avec [Sexual Assault Services of Saskatchewan](#) pour soutenir la formation des premiers répondants aux agressions sexuelles;
- Le soutien de la [London Community Foundation aux femmes autochtones, qui aborde l'héritage du génocide culturel](#) au moyen d'ateliers organisés par la Dëshkan Zii Bi Indigenous Women's Association;
- Les nombreuses fondations communautaires qui soutiennent les initiatives de justice réparatrice, y compris l'appui de la Kitchener Waterloo Community Foundation envers le [Together Project](#), qui apporte une « réponse de justice réparatrice aux incidents de haine islamophobe »;
- Le soutien de la [Edmonton Community Foundation](#) au balado *Is This For Real?*, qui partage les expériences de la vie des personnes noires à Edmonton, y compris des sujets sur le maintien de l'ordre et le racisme anti-noir.

Les principes communs pour débiter

Pour aller au cœur de l'ODD 16, songez à privilégier l'angle intersectionnel pour comprendre comment la sécurité et la violence sont vécues par différents membres de votre communauté, y compris les membres des communautés de PANDC, les personnes s'identifiant comme femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

01 Apprendre et comprendre

- Pour comprendre comment les membres de la communauté vivent différemment la sûreté, la sécurité et le maintien de l'ordre, consultez les rapports Signes vitaux qui recueillent des données sur diverses populations de la communauté et les Échanges vitaux qui incluent des voix plurielles.
- Lisez la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (DNUDPA) et explorez comment intégrer ses principes dans votre travail. Pour ce faire, consultez ce [guide pour les bailleurs de fonds et la DNUDPA](#).
- Découvrez-en davantage sur les approches communautaires à l'égard des services de police et les pratiques de justice réparatrice communautaire. Visitez [ces ressources de Justice Canada](#).

02 Établir des relations

- Établissez des relations avec les communautés autochtones et explorez des solutions de rechange communautaires à l'emprisonnement et à la revitalisation des systèmes de justice autochtones. Consultez le travail de la [Première Nation Katzie en Colombie-Britannique](#).
- Collaborez avec des organismes dirigés par des jeunes pour identifier les voies de sortie de la criminalité et développer conjointement des programmes et des stratégies de financement pour les soutenir. Découvrez le travail de [Check Your Head](#) et de [Passport pour ma réussite](#).
- Nouez des liens avec les communautés noires et d'autres membres des communautés racisées pour comprendre leur relation avec la police et le système judiciaire, mais aussi pour identifier les opportunités de soutenir les organismes dirigés localement.

03 Offrir du financement stratégique

- Intégrer un élément sur le genre dans votre financement qui porte sur la criminalité, la violence et la sécurité communautaire. Découvrez le travail de la [Fondation canadienne des femmes](#) et ce [rapport de recherche signé Sécurité publique Canada](#).
- Financez des programmes qui sensibilisent le public aux crimes haineux et qui les tentent d'y remédier. À ce titre, inspirez-vous du soutien de la [Kitchener Waterloo Community Foundation](#) à l'égard du [Together Project](#).
- Offrez des fonds ciblés pour les initiatives de justice communautaire, y compris les programmes de police communautaire et de justice réparatrice qui mettent l'accent sur la prévention plutôt que sur la punition. Consultez ce [répertoire d'organismes spécialisés dans la justice réparatrice](#).
- Offrez des fonds ciblés pour des projets dirigés par des jeunes, en particulier ceux qui soutiennent les jeunes qui sont plus susceptibles d'être victimes de racisme policier et de s'engager sur la voie du crime.

04 Diriger et collaborer

- Lorsque vous organisez des discussions communautaires sur la sécurité et la prévention du crime, assurez-vous de la présence de divers membres de la communauté, y compris des membres des communautés de PANDC, de personnes s'identifiant comme femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap.
- Collaborez avec les conseils municipaux et étudiez des options visant à organiser une discussion communautaire sur le transfert des ressources des services de police à d'autres formes de prévention du crime, y compris le soutien social et les services de santé mentale.
- Utilisez votre capacité de défense des intérêts pour sensibiliser le public aux violations des droits dont sont victimes les personnes canadiennes et soutenez le travail des mouvements qui luttent pour résoudre ces problèmes.
- Signez la [Déclaration d'action de la communauté philanthropique](#) et engagez-vous à favoriser la réconciliation et la décolonisation à travers vos financements.

Liste de ressources

Our Commitment to Anti-Racism

- Un point de départ pour les fondations communautaires qui souhaitent travailler plus étroitement avec les personnes canadiennes membres des communautés de PANDC pour s'attaquer aux problèmes de racisme dans les systèmes de police et de justice.
- Une mine de ressources pour comprendre et appliquer les principes antiracistes, y compris un glossaire des termes clés.

Involving the Philanthropic & Corporate Community

- Un aperçu de la manière dont les bailleurs de fonds peuvent lutter contre la violence grâce à leur travail.
- Aborde brièvement le rôle de la recherche, de la réunion, du renforcement des capacités et du soutien politique, et propose une liste de stratégies.

The Circle: How We Work

- Un site Web axé sur la collaboration avec le secteur philanthropique du Canada et les organismes autochtones pour soutenir la réconciliation.
- Héberge la Déclaration d'action de la communauté philanthropique que les fondations sont invitées à signer, avec la possibilité de participer à des opportunités d'apprentissage entre pairs.

A Funder's Toolkit: Implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples

- Les pages 15 à 32 présentent la DNUDPA et explorent des domaines thématiques clés de la Déclaration.
- Les pages 43 à 66 proposent des outils clés pour intégrer la DNUDPA, notamment l'évaluation organisationnelle, la création de politiques, les protocoles communautaires et une liste de contrôle des propositions de subvention.

Grantmaking with a Racial Justice Lens

- Un rapport de 52 pages qui fournit des étapes aux bailleurs de fonds pour étendre une approche d'équité raciale à une approche axée sur la justice raciale.
- Les pages 8 à 11 offrent un plaidoyer en faveur d'une approche fondée sur la justice raciale.
- Les pages 19 à 38 expliquent comment investir dans la justice raciale, y compris ce que les bailleurs de fonds peuvent financer et la manière d'y parvenir.

A Diversion Toolkit for Communities

- Un guide de 145 pages qui illustre ce qu'implique la mise en place d'un programme communautaire de justice réparatrice, y compris le rôle du leadership communautaire et des bailleurs de fonds.
- Les pages 19 à 62 présentent des approches de justice réparatrice et des preuves d'impact.
- Les pages 63 à 118 dressent un aperçu du processus de mise en place et de réalisation d'une initiative communautaire de justice réparatrice.

#FundSafeFutures Toolkit

- Une brève fiche d'information qui présente des arguments en faveur du transfert du financement des services de police vers les communautés et le rôle que les bailleurs de fonds peuvent jouer. Centré sur les États-Unis, mais néanmoins pertinente.
- Les pages 1 à 3 comprennent des questions clés à poser sur le financement et la police, ainsi que des liens menant à plus d'informations sur les stratégies de sécurité communautaires.
- Les pages 3 et 4 expliquent les choses à faire et à ne pas faire pour financer le travail autour de la criminalisation.

Youth, Gender and Violence: Building a Movement for Gender Justice

- Les pages 4 et 5 donnent un aperçu des recommandations à l'intention des bailleurs de fonds pour financer les réponses à la violence fondée sur le genre.
- Les pages 10 à 14 présentent un dialogue de bailleurs de fonds sur la lutte contre la violence fondée sur le genre en mettant l'accent sur une approche de justice fondée sur le genre.
- Les pages 19 à 23 fournissent des stratégies aux bailleurs de fonds pour le financement de la justice fondée sur le genre.

Principles for Feminist Funding

- La page 1 présente les principes et les valeurs clés pour les donateurs et les philanthropes.
- La page 2 donne des conseils pour renforcer les approches en matière d'octroi de subventions.

Gender Lens Investing: Adapting Your Investment Policy Statement

- Un guide pratique sur la façon d'adapter votre politique d'investissement pour inclure l'investissement dans une optique de genre.